

2 MVP
Société par actions simplifiée
Au capital de 45 000 euros
Siège social : 6 Place Saint Cyran
36000 CHATEAUROUX
434 127 577 RCS CHATEAUROUX

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIEES
PRISES DANS UN ACTE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU 30 DECEMBRE 2024

Les soussignées :

- La Société dénommée **NGHV**,
Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros,
Ayant son siège social ZAC de la Vrillonnerie, rue Philippe Maupas 37170 CHAMBRAY LES TOURS,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 807.646.013,
Représentée par son gérant, Monsieur Nicolas BOUET,
Titulaire de deux cent vingt-huit (228) actions,

- La Société dénommée **PIVA**,
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros,
Ayant son siège social 23 rue du Cap Soleil 37300 JOUE LES TOURS,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 937.739.829,
Représentée par son Président, Monsieur Pierrick PELOUARD,
Titulaire de cinquante-sept (57) actions,

-Madame Stéphanie GALOPPIN,
Née le 28 mars 1974 à CHATEAUROUX (Indre),
De nationalité française,
Domiciliée 8 rue Sainte-Marguerite, 36000 CHATEAUROUX,
Titulaire de quinze (15) actions,

Agissant en qualité de seules Associées de la Société 2 MVP (ci-après dénommée « **la Société** »), société par actions simplifiée au capital de 45.000 euros, dont le siège social est situé 6 Place Saint-Cyran 36000 CHATEAUROUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHATEAUROUX sous le numéro 434.127.577,

Et agissant conformément à l'article 16.2.4 des statuts de la Société qui prévoit que les décisions collectives puissent être prises dans un acte signé de tous les Associés,

Il est rappelé que les sociétés NGHV et PIVA ont fait l'acquisition ce jour des 285 Titres qui appartenaient à la Société CG2M, représentant 95% du capital et des droits de vote de la Société. La Présidence de la Société est assurée par Madame Manon MOUMIN jusqu'au 30 décembre 2024, également représentante légale de la société CG2M.

Elle a souhaité démissionner de ses fonctions de Président de la société à l'issue de la cession de la participation de CG2M, il convient donc de désigner un nouveau mandataire social pour la remplacer.

C'est pourquoi les Associés se sont réunis ce jour pour prendre les décisions qui suivent.

ONT PRIS PAR LE PRESENT ACTE LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Changement de Président ;
- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CHANGEMENT DE PRESIDENT

La Collectivité des Associées,

Après avoir pris acte de la décision de Madame Manon MOUMIN de démissionner de ses fonctions de Président à compter du 30 décembre 2024, décide de nommer pour la remplacer dans l'exercice de ce mandat social à compter du 30 décembre 2024 et pour une durée non limitée :

La Société dénommée **NGHV**,
Société à responsabilité limitée au capital de 300.000 euros,
Ayant son siège social ZAC de la Vrillonnerie, rue Philippe Maupas 37170 CHAMBRAY LES TOURS,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 807.646.013,
Représentée par son gérant, Monsieur Nicolas BOUET,

La Société NGHV exercera ses fonctions de Président dans le cadre des dispositions légales et statutaires à compter de sa nomination.

La Société NGHV déclare qu'elle accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et que rien dans sa situation ne s'oppose à l'exercice de son mandat.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président nouvellement désigné, la Collectivité des Associées, décide de nommer en qualité de Directeur Général à compter du 30 décembre 2024 et pour une durée non limitée :

Monsieur Nicolas BOUET

Né le 8 avril 1971 à SAINT-LO (Manche)

Demeurant 20 bis avenue des Moulins 37260 ARTANNES SUR INDRE

De nationalité française

Monsieur Nicolas BOUET exercera ses fonctions de Directeur Général dans le cadre des dispositions légales et statutaires à compter de sa nomination.

Il est précisé que le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, notamment celui de représenter la Société à l'égard des tiers et qu'en conséquence, sa nomination va faire l'objet de publicité et d'une inscription auprès du registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Nicolas BOUET déclare qu'elle accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et que rien dans sa situation ne s'oppose à l'exercice de son mandat.

POUVOIRS

La Collectivité des Associées donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Signé électroniquement par les associées via le procédé Yousign

La Société NGHV
Représentée par M. Nicolas BOUET
'Bon pour acceptation des fonctions de Président'

Monsieur Nicolas BOUET
'Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général'

Madame Stéphanie GALOPPIN

La société PIVA
Représentée par M. Pierrick PELOUARD